

Marc-Adélarde Tremblay (1922 -)

Anthropologue, retraité, Université Laval

(1997)

“DE L’ÉTHIQUE SOCIALE
ET DE L’INTERCULTURALISME:
deux voies incontournables dans
l’établissement d’un rapprochement
harmonieux entre Autochtones
et non-Autochtones”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Marc-Adélarde Tremblay (1922 -)

“De l'éthique sociale et de l'interculturalisme: deux voies incontournables dans l'établissement d'un rapprochement harmonieux entre Autochtones et non-Autochtones”. Texte d'une conférence prononcée à l'Université McGill sur le Rapport Erasmus-Dussault, février 1997.

Voir l'article de Lise Bissonnette, “Cérémonie inachevée”, Montréal : Le Devoir 12 janvier 1998

<http://www.vigile.net/pol/autoch/lbceremonie.html>

M Marc-Adélarde Tremblay, anthropologue, retraité de l'enseignement de l'Université Laval, nous a accordé le 4 janvier 2004 son autorisation de diffuser électroniquement toutes ses oeuvres.



Courriel : matrem@microtec.net ou matremgt@globetrotter.net

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 29 juin 2005 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



**De l'éthique sociale et de l'interculturalisme:
deux voies incontournables dans l'établissement d'un rapprochement
harmonieux entre Autochtones et non-Autochtones**

MARC-ADÉLARD TREMBLAY
Université Laval

Conférence donnée à l'Université McGill sur le Rapport Erasmus-Dussault
Février 1997.

Voir : <http://www.vigile.net/pol/autoch/lbceremonie.html>

Je remercie l'Institut des études canadiennes de McGill ainsi que les organisateurs de cette conférence de m'avoir invité à exprimer mes vues sur ce que je conçois être deux voies incontournables dans l'établissement d'un rapprochement innovateur durable, entre les Autochtones et les non-Autochtones du Canada. C'est un privilège que j'apprécie tout particulièrement à l'occasion de cette séance plénière de clôture. J'entends l'utiliser avec prudence, tout en ne craignant pas d'exposer le plus honnêtement possible mes perspectives et mes opinions en tant que citoyen responsable.

Ce sont celles d'une personne qui fut le directeur-associé de la Commission d'étude Hawthorn-Tremblay sur les Indiens contemporains du Canada, d'une durée de 3 ans, dont la version anglaise du Rapport, en 2 volumes, parût en 1966-67. La version française parût l'année suivante. Ce sont celles aussi d'un observateur sur le terrain de situations autochtones depuis cette période, en tant que directeur de recherches ethnologiques ou en tant que membre du Conseil de direction de la Commission des Affaires polaires depuis son établissement en 1991. Ce sont encore celles d'un producteur d'articles scientifiques dans les sciences humaines traitant, entre autres, de l'échec des agences gouvernementales dans leurs interventions auprès des Autochtones, du ressourcement du savoir autochtone, de la renaissance de

l'identité amérindienne ainsi que du renforcement des structures politiques autochtones dans leur longue marche pour prendre en main la complète gestion de l'ensemble des affaires qui les concernent. Je ne voudrais pas passer sous silence que je suis un des cosignataires d'un Mouvement qui vient d'être institué à l'Université de Toronto, et qui se nomme «Groupe d'action en faveur des peuples autochtones du Canada».

Toutes ces expériences comportent des enseignements qui m'éclairent sur les positions que nous devrions prendre en tant qu'individus et surtout en tant que collectivités dans nos relations avec les Autochtones. Le «nous» auquel je réfère comprend une triple composante: les Anglophones, les Francophones et les Allophones. Chacune de ces composantes entretient, à n'en pas douter, des vues divergentes sur l'avenir de nos relations avec les premiers habitants de ce pays, nous qui sommes venus par après partager leur destin. Des circonstances historiques - que nous ne pouvons pas changer - ont fait que les Autochtones sont rapidement devenus minoritaires et placés dans une position de subordination par le biais du système «**de la tutelle**» imposé par les autorités en place. Celui-ci s'est maintenu jusqu'à aujourd'hui et a laissé derrière lui toutes sortes de séquelles désastreuses.

Au sujet de ces conséquences néfastes, les interprétations des Autochtones et des non-Autochtones sont convergentes. Aussi m'est-il naturel de penser que nous nous entendrons aussi sur le fait que cette situation doit à tout prix être corrigée et enrayerée. Car, n'oublions pas que ces effets pervers entravent non seulement le développement des Nations autochtones mais aussi influent négativement sur les relations entre Autochtones et non-Autochtones. De plus, ils flétrissent l'image du Canada à l'étranger, particulièrement chez ceux qui connaissent de première main la situation d'aliénation sociale qui existe dans un certain nombre de communautés autochtones, cela malheureusement, en dépit des efforts conjugués des différents niveaux de gouvernement pour améliorer de façon notable la qualité de vie et le bien-être des individus, ou encore le degré d'intégration sociale des communautés. Comme toutes les conceptions du statut autochtone dans la fédération canadienne, la mienne est évidemment subjective aux expériences que je viens d'évoquer. Elle en est une parmi d'autres, ce qui confirme son caractère relatif.

Une Commission royale d'enquête propose sa conception des solutions d'avenir souhaitées par les Autochtones eux-mêmes, en ce qui a trait à leur statut en tant que Nations distinctes dans le contexte canadien, à la mise en application de l'entier respect de leurs droits et à la mise en place des conditions politiques, économiques et sociales qui assureront leur plein épanouissement collectif, selon des voies à définir par chacune des différentes Nations elles-mêmes. Il ne s'agit pas ici d'une vision spontanée ou intuitive. Bien au contraire, nous avons affaire à une réorganisation sociopolitique, longuement mûrie par les intéressés eux-mêmes, nécessitant de la part

de la société canadienne, une réingénierie sociale en profondeur. Aussi devons-nous étudier, avec le plus grand sérieux et avec les meilleures dispositions d'esprit, les recommandations que la Commission propose. Le Canada, plus que jamais auparavant dans son histoire, est à la croisée des chemins en ce qui a trait à l'avenir des Peuples autochtones, car le **statu quo** est inacceptable, ses stratégies et ses pratiques s'étant avérées dysfonctionnelles.

La lecture que la Commission effectue de la situation dans laquelle se trouvent les Autochtones d'aujourd'hui, que l'on soit en accord ou pas avec les recommandations que celles-ci impliquent, exige des réponses et engage la responsabilité de tous ceux qui détiennent des postes d'autorité dans les diverses instances gouvernementales canadiennes. Nous ne pouvons pas rejeter globalement ces recommandations, ni les écarter du revers de la main, sous prétexte qu'elles sont dérangeantes, qu'elles nécessitent des efforts qui sont bien au-delà des ressources financières dont nous disposons et qu'elles nous entraînent sur des avenues dont nous ne connaissons pas les tracés avec exactitude surtout en ce qui se rapporte à un troisième ordre de gouvernement.

À partir de ce préambule positif, cependant, je ne voudrais pas laisser l'impression que j'accepte, sans sens critique, les écueils sémantiques, idéologiques et bureaucratiques que ces recommandations ne manqueront pas de susciter lorsqu'il s'agira de les traduire dans des entités concrètes. En dépit de ces inévitables difficultés, ma position est que nous devons accepter en principe l'autonomie gouvernementale des Nations autochtones, ainsi que les droits ancestraux et territoriaux qui leur sont essentiels pour que cette autonomie soit efficace. Cela signifie que la mise en pratique de ces droits doit s'inspirer des quatre grands principes exprimés par la Commission. Ceux-ci doivent constituer les fondements du nouveau Contrat social qui régiront, dans les années à venir, l'ensemble des relations d'égalité et d'équité entre les Autochtones et les non-Autochtones. Par ailleurs, j'affirme que nous n'avons pas à souscrire, sans en évaluer l'impact réel, à l'ensemble des moyens et des instrumentations qui sont mis de l'avant par les commissaires pour traduire ces principes fondateurs dans la réalité, selon une périodicité qui demeure discutable.

Rappelons brièvement ce que sont ces principes de base du nouveau rapprochement souhaité entre Autochtones et non-Autochtones. Il s'agit du principe de la **reconnaissance mutuelle** du statut de premier occupant de ce pays et de gardien des terres des Autochtones ainsi que des droits et des responsabilités qui en découlent. Un autre élément de ce contrat social à inventer est le **respect mutuel** «entre les peuples et au sein de ceux-ci». Cela implique donc l'absence de la domination d'un groupe sur un autre et le respect «du statut et des droits particuliers des Premières nations ainsi que de la culture et du patrimoine précieux dont est dépositaire tout

Autochtone». Un aspect additionnel se rapporte au **partage** équitable des avantages reçus et accordés selon des critères de justice sociale. Un dernier élément se réfère à la **responsabilité** qui est à la base d'une relation respectueuse des nouvelles règles de conduite définissant les droits et les obligations des partenaires les uns envers les autres.

Ce sont des principes dont la mise en oeuvre peut s'avérer semée d'embûches si, au préalable, on ne prend pas le soin de lever certaines ambiguïtés auxquels ils peuvent se prêter. Cela signifie, et j'insiste là-dessus, que la négociation doit demeurer la seule voie acceptable pour en arriver aux compromis nécessaires auxquels la mise en application de ces principes ne manquera pas de susciter. À mon point de vue, les deux notions centrales qui doivent orienter les négociations futures entre Autochtones et non-Autochtones, sont celles **d'éthique sociale et d'interculturalisme**. L'éthique réfère aux principes fondamentaux inaliénables qui doivent régir la conduite humaine et l'ensemble des rapports que les humains entretiennent entre eux, y compris ceux qui découlent de règles établies par les instances gouvernementales qui les représentent, prenant pour acquis que leurs prescriptions sont justes. L'interculturalisme, de son côté, introduit, dans l'énoncé de ces principes relationnels, le caractère relatif des systèmes de valeur auxquels se réfèrent les membres de tout système culturel.

La Commission a trop bien documenté comment l'éthique sociale devra se traduire dans l'amélioration des conditions de vie des Autochtones pour en discuter à nouveau ici. Quant à l'aspect interculturel, cependant, il m'apparaît négligé. Pourtant il constituera une pierre d'achoppement si on n'en tient pas suffisamment compte. La Commission a reconstitué l'histoire des relations entre Autochtones et non-Autochtones. Elle l'a fait, à mon avis, en insistant trop peu sur les différentes conditions sociohistoriques qui se sont produites depuis ce temps-là, pour ne pas mentionner les transformations technologiques majeures qui sont survenues entre-temps, pour en transformer l'essence comme les expressions. De plus, cette reconstruction historique s'appuie trop sur une perspective juridique, institutionnelle, organisationnelle, administrative et globalisante. De plus, elle ne tient pas compte du fait de la spécificité de chacune de ces Nations autochtones. Cette perspective a bien fait ressortir les droits des Autochtones et les stratégies discriminatoires et abusives auxquels ils ont été soumis depuis des siècles. Mais elle n'a pas permis de nous éclairer plus complètement, par une visée, de portée plus réduite, sur la nature plus nuancée des relations de civilisation entre les Autochtones et les non-Autochtones depuis les tous débuts de la Nouvelle-France jusqu'à nos jours. Tout se passe comme si la vision proposée se décalquait trop exclusivement sur celle des cadres du leadership politique et socio-économique et ne se souciait pas assez de prendre en compte les points de vue de membres ou de groupes dissidents qui ne partagent pas nécessairement toutes les vues exprimées dans le Rapport ou encore de devenir

comparative par rapport à des événements extérieurs à la situation des Autochtones d'ici. Le Chef des Premières nations aura à effectuer des consultations générales pour bien s'assurer que ces positions sont généralement acceptées par ses commettants avant de se présenter aux tables de négociation, lorsque celles-ci seront créées. Qu'en est-il maintenant des vues des non-Autochtones sur le sujet?

Les communications de masse ont peut-être trop mis en relief nos divisions ainsi que les confrontations et les affrontements qui sont survenus dans les années récentes dans certaines provinces canadiennes -dont la mienne- faisant oublier tous les efforts qui ont été déployés pour que ces relations interculturelles deviennent meilleures. Nous avons, pour certains d'entre nous, une histoire commune qui remonte au dix-septième siècle. Quant à d'autres, cette histoire partagée comporte une durée plus courte. Quoi qu'il en soit, les uns comme les autres, nous aurons à cohabiter avec les Autochtones pour les siècles à venir. Aussi faut-il, dès maintenant, ne pas remettre aux calendes grecques ce qui est nécessaire de faire, ni user de subterfuges bureaucratiques pour ne pas définir des échéances acceptables. Aussi faut-il mieux se connaître par des efforts délibérés et soutenus, déployer toute l'énergie nécessaire dans des programmes d'éducation à l'interculturel, pour mieux se comprendre et mieux s'apprécier les uns les autres. Ne pourrions-nous pas, alors, développer des structures et des modes d'accommodement basés sur le partage, la solidarité, la responsabilité, le partenariat et le respect dont parle tellement bien la Commission? Ce sont des vertus que nous devrions partager avec ce qu'elles impliquent de bonne volonté, d'équité et de compréhension interculturelle de part et d'autre, pour arriver à bâtir les voies harmonieuses essentielles à l'établissement d'un nouveau projet de société où la domination, l'intolérance, le préjugé, la discrimination endémique, l'injustice, la confrontation et la calomnie seront bannis du décor.

Cette dernière observation m'entraîne comme naturellement sur un sujet assez bien connu, mais lequel demeure pertinent par rapport à l'interculturalisme. Il est couramment admis que l'institution **de la tutelle** reposait sur des fondements ethnocentriques, donc, sur une base peu influencée par l'interculturel. C'est dire que les non-Autochtones jugeaient et évaluaient les Autochtones, à partir de leurs propres systèmes de valeur et de leurs traditions culturelles qu'ils considéraient comme plus avancés que les leurs. Dès lors, ils considéraient que les Autochtones avaient une mentalité pré-rationnelle et étaient des êtres inférieurs qui devaient, pour leur bien, être protégés par l'État. Celui-ci, par voie de conséquence, se chargerait d'assurer leur évolution mentale «normale», de concevoir pour eux un progrès social et économique selon un modèle de développement «à l'Européenne». C'était à l'évidence une position impérialiste et colonisatrice dont les effets pervers sont bien expliqués dans le Rapport de la Commission. Il s'agit maintenant de renforcer un processus qui est déjà amorcé, d'une manière timide à certains endroits, mais d'une façon plus résolue à d'autres, et de décoloniser complètement les Nations autochtones, ce qui leur

permettrait d'agir, en tant que partenaires avec nous, selon leurs systèmes de valeurs propres pour se gouverner et assurer le type de développement qu'ils estiment le plus approprié. Au sujet d'un développement durable, par exemple, la Commission canadienne des affaires polaires a étudié en profondeur un problème majeur qui confronte les Autochtones de l'arctique, dans une conférence récente intitulée «Pour les générations à venir», et qui nécessite des actions conjointes urgentes dans l'immédiat. Il s'agit de la bombe à retardement que représente la pollution industrielle, en particulier, qui s'infiltré de façon insidieuse dans la chaîne alimentaire.

Je suis conscient du fait que je ne suis pas dans «le feu de l'action» et que je ne dispose d'aucun pouvoir particulier pour influencer les choix décisifs à effectuer de part et d'autre. Mais j'espère que, par la négociation selon un nouvel esprit, on saura découvrir, avant qu'il soit trop tard, les obstacles à éviter et les voies à suivre, les objectifs étant désormais explicites. C'est incontestablement l'enjeu du prochain millénaire. Il dépasse en importance tous les autres, car la situation que nous avons nous-mêmes créée, par notre incurie et notre ethnocentrisme, dure depuis plus de deux siècles. Il est grand temps que, par une nouvelle intelligence des choses, par une ouverture d'esprit renouvelée, par un désir impérieux de mieux partager les richesses dont nous disposons et par une volonté politique mieux affirmée, nous appliquions d'ores et déjà, dans les différents chantiers en cours, ce que je nomme **une vision culturaliste du progrès**, c'est-à-dire une perspective qui se fonde sur les systèmes de valeur de ceux à l'intention desquels les projets sont conçus. Nous serions alors, il me semble, en meilleure position pour définir ensemble les conventions qui rétabliraient, à coup sûr, une confiance mutuelle moins fragile et une vision optimiste de l'avenir. C'est une tâche à laquelle nos dirigeants du fédéral, des provinces et des Territoires doivent s'atteler dans les meilleurs délais. Établir des équations chiffrées dans l'immédiat n'est pas, selon moi, la façon la plus appropriée de déterminer les choix et les stratégies. Les intérêts supérieurs de toutes les composantes de la société canadienne exigent une vision qualitative des enjeux en présence et une compréhension en profondeur de leurs significations concrètes.

D'ailleurs il m'apparaît dérisoire de tenir un discours naïf dans les circonstances et faire comme si rien avait été fait et que les expériences à portée restreinte réussies, ne devaient pas servir de modèles à des entreprises plus vastes, qu'il s'agisse de partenariats productifs dans le développement économique, de dossiers sectoriels importants menés à terme, d'apprentissages réussies de certaines langues autochtones, de l'éducation en milieu conventionné au Québec, de principes ethnomédicinaux d'intervention dans le champ de la santé publique, je pense en particulier au processus du «healing» dans le champ des toxicomanies, de traditions autochtones implantées dans l'administration de la justice et de l'instauration d'équipements des plus modernes dans une gamme variée de loisirs pour ne mentionner que les mieux connues.

Ce sont autant de réalisations qui ont été réussies grâce aux efforts conjugués de tous les intéressés en tant que partenaires. Sur le plan des principes, la Constitution canadienne rapatriée de 1982 reconnaît l'existence de Nations autochtones ainsi que leurs droits ancestraux, territoriaux de même que leur droit à l'autodétermination. Sur le plan concret, l'existence prochaine du Nunavut en 1999 est une réussite exemplaire. Il y a d'autres réussites qui sont aussi remarquées par les observateurs impartiaux: la Convention de la Baie James et du Nord québécois a représenté un grande première au moment où elle fut signée. D'ailleurs les Cris de L'Ontario n'envient-ils pas ceux du Québec par rapport à cette Convention? L'Entente de principe des Nisga'a de la Colombie Britannique n'est-elle point jugée équitable à l'égard de cette nation autochtone?

Je voudrais référer brièvement à la Résolution de 1985 de l'Assemblée nationale portant sur la reconnaissance, au Québec, des droits autochtones des nations abénaquise, algonquine, attikamek, crie, huronne, micmaque, mohawk, montagnaise, naskapie et inuite. Celle-ci se traduit dans la reconnaissance des droits ancestraux de ces nations et *«des droits inscrits dans les conventions de la Baie James et du nord-est québécois»*. Elle *«considère que ces conventions de même que tout autre entente future de même nature, ont valeur de traités»*. La même résolution *«pousse le gouvernement de poursuivre les négociations avec les nations autochtones»* dans le but *«de conclure avec les nations qui le désirent, ou l'une ou l'autre des communautés qui les constituent, des ententes leur assurant l'exercice:*

- a) *du droit à l'autodétermination au sein du Québec;*
- b) *du droit à leur culture, leur langue, leurs traditions;*
- c) *du droit de posséder et de contrôler des terres;*
- d) *du droit de chasser, piéger, récolter et participer à la gestion des ressources fauniques;*
- e) *du droit de participer au développement économique du Québec et d'en bénéficier»*

D'ailleurs le 9 février 1983 le Conseil des ministres d'un gouvernement du Parti québécois endossait 15 principes supérieurs qui régiraient, sans que ceux-ci soient limitatifs, la reconnaissance des droits ci-haut énumérés. Ces principes, à leur face même en tout cas, m'apparaissent éminemment constructifs .

Si nous disposons de tant de principes fondamentaux se rapportant à l'équité dans nos relations avec les Autochtones, pourquoi est-il si difficile de briser le mur de l'indifférence et du silence? Pourquoi existe-t-il tant de barrières formelles qui risquent de compromettre les efforts consentis de part et d'autre depuis tant d'années? C'est un constat qui me dépasse. Pourquoi entendons-nous parler dans les médias,

avec force détails, des incompréhensions, des confrontations et des divisions qui nous assaillent? Je ne veux pas nier leur existence. Mais les réussites sectorielles et la bonne-entente qui existent entre certaines communautés autochtones et communautés non-autochtones engagées dans des projets communs, ou même des amitiés profondes qui se sont développées au fil des ans entre certains Autochtones et non-Autochtones, ne devraient pas être ignorées comme elles le sont. Elles représentent des percées dans les circonstances d'aujourd'hui.

Permettez-moi de conclure. Certains projets conjoints dans le passé ont été mobilisateurs d'efforts et ont produit des réalisations aux effets multiplicateurs. Qu'est-ce qui nous empêche d'inventer des solutions nouvelles à des problèmes qui avaient été, de manière consensuelle avec nos partenaires autochtones dans le passé, perçus comme étant pris en compte, si nous estimons que ces solutions sont dépassées? Il ne faut pas se le cacher: il y a tout de même un certain immobilisme en la demeure, quand je songe qu'un certain nombre de recommandations formulées dans le Rapport Hawthorn-Tremblay de 1967-68, reviennent aujourd'hui peu changées dans leur nature. Serions-nous, en tant que société globale, ébloui par le postmodernisme, au point que l'apathie et le cynisme, ou encore que l'attrait irrésistible du désordre, de la fracture sociale, de l'exclusion, de la lutte des classes et de l'individualisme soient devenus des valeurs ou des univers sociaux qui ont un pouvoir d'attraction? Je ne souscris évidemment pas à une telle vision des choses et j'espère qu'il en est de même pour les autres. J'ai la certitude qu'ensemble nous sommes capables d'innovation et de dépassement, si les idéaux de l'équité, du partage, de la solidarité et de relations interculturelles égalitaires, mais respectueuses de leur richesse et de leur diversité, deviennent des principes directeurs qui guident nos grands schémas d'aménagement social du futur ainsi que nos expériences collectives comme nos actions individuelles dans la quotidienneté.

OUVRAGES CONSULTÉS

HAMELIN, Louis-Edmond 1996.

«Modèles de liaisons entre autochtones et non-autochtones», Allocution présentée lors du Colloque "Relations de voisinage entre les autochtones et les allochtones" à l'Université McGill dans le cadre du 64^e Congrès de l'ACFAS, 14-15 mai, 25 p.

COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES 1996

À l'aube d'un rapprochement, Ottawa: Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 150 p.

COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES 1996

Pour les Générations à venir: les contaminants, l'environnement et la santé humaine dans l'Arctique, Rapport et recommandations, Rapport Polaris No 10.

VAUGEOIS, Denis 1995

La fin des Alliances franco-indiennes, Montréal: Boréal -Septentrion.

COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES 1994

Le Canada et la science polaire: Actes d'un congrès, Yellowknife (T.N-O)

TREMBLAY, Marc-Adélar 1991

«The policy and the Practice of Social and Health Care Among the Aborigines of Northern Quebec», in, Ways of Political Development of Indigenous Peoples of the North, (Olga BAUSK, Editor), The Second Scientific Colloquium Russia-Quebec, Novosibirsk: Institute of Philosophy and Law: 233-256.

TREMBLAY, Marc-Adélar et **Carole LÉVESQUE 1989**

Les études québécoises en sciences sociales sur les Peuples autochtones du Nord 1960-1989: Conditions sociohistoriques de production et profil thématique, Québec:GÉTIC (Collection Travaux de recherche No 15).

TREMBLAY, Marc-Adélar 1988

«La renaissance de l'identité amérindienne dans l'espace québécois», in Le développement des Peuples du Nord, **Gérard DUHAIME** (dir.), Actes du Premier Colloque Québec-Russie, Québec:GÉTIC: 3-14.

TREMBLAY Marc-Adélar 1987

Les enjeux ethniques dans un Canada multiculturel, Document non publié.

TREMBLAY, Marc-Adélar et **Josée THIVIERGE 1986**

«La nature et la portée de l'oeuvre amérindienne de Jacques Rousseau», Anthropologie et Sociétés, Vol. 10, No 2:163-182.

TREMBLAY, Marc-Adélar 1984

«La recherche universitaire nordique dans les sciences humaines au creux de la vague», Recherches Amérindiennes au Québec, Vol. XIV, No. 3: 90-95.

TREMBLAY, Marc-Adélar 1982

«Les études amérindiennes au Québec, 1960-1981: État des travaux et principales tendances», Culture, Vol. 2, No 1: 83-106.

TREMBLAY, Marc-Adélar 1978

«L'éducation des Indiens:un modèle d'analyse des agences blanches», Mémoires de la Société royale du Canada, Tome XV1:171-193.

TREMBLAY, Marc-Adélar 1976 (Sous la direction de)

Les facettes de l'identité amérindienne / The Patterns of "Amerindian" Identity, Québec:Les Presses de l'Université Laval.

TREMBLAY, Marc-Adélar, VALLEE, Frank, et Joan RYAN 1968

Étude sur les Indiens contemporains au Canada: besoins et mesures d'ordre économique, Ottawa: Imprimeur de la Reine.

HAWTHORN, Harry B. (Editor) 1966-1967

A Survey of the Contemporary Indians of Canada: Economic, Political, Educational Needs and Policies, Vols 1 and 2, Ottawa: Indian Affairs Branch.

Fin du texte